

COMMUNE DE NOUVION

L'an deux mil vingt-et-un, le vingt-trois septembre à 20 heures 00, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Maurice FORESTIER, Maire.

Etaient présents : MM Maurice FORESTIER – Pascale d'ARGOEUVES – Martin BERGAENTZLE – Laurence CROISSET - Christophe FARCY – Marie-Pierre DAUCHEZ – Sylvain DUCROCQ – Cécile EECKHOUT – Amandine DELCOURT - Jean-Charles BOUCART – Nicolas LESTURGIE – Ludovic SUEUR.

Etaient absents : MM Nathalie BOITELLE (excusée) – Claude HANQUIER (excusée) – Dominique STRAVIUS.

Secrétaire de séance : Mme Amandine DELCOURT

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 14 JUIN 2021

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 14 juin 2021.

TRAVAUX DE VOIRIE ET D'ACCESSIBILITE

Monsieur le Maire présente au Conseil les bons de commande pour les travaux de mise en accessibilité, dont les montants s'élèvent à :

- Eglise : 13299,25 € HT
- Salle de la Gaîté : 48606,30 € HT
- Poste (MSAP) : 12024,75 € HT
- Maîtrise d'œuvre pour ces travaux : 2953,67 € HT

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer ces bons de commande dès que cela sera possible. En effet, ces travaux pourraient peut-être bénéficier d'une subvention de l'Etat de 30 à 35 % du montant des travaux (la liste des opérations éligibles sera connue fin novembre). La signature des bons de commande pour les travaux ne doit pas intervenir avant l'enregistrement des dossiers par la Préfecture.

Le Conseil municipal demande à programmer le début des travaux au 1^{er} juin 2022 (à voir avec EVIA et EUROVIA).

CREATION DE POSTE

Le Conseil municipal décide, à compter du 1^{er} janvier prochain :

- la création d'un poste adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet
- la suppression d'un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet.

Madame Mélanie MAHIEU succèdera à Madame Sophie DUBOS qui a demandé sa mutation.

Tableau des effectifs à compter du 1^{er} janvier 2022

Cadre d'emplois / Grade	Grades	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire de service
<u>Filière administrative</u> Adjoint administratif	Adjoint adm. principal de 1 ^{ère} classe Adjoint adm principal de 2 ^{ème} classe	1 TC 1 TC
<u>Filière technique</u> Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe Adjoint technique	2 TC 1 TNC 17 H 00 2 TC 1 TNC 6 H 00
<u>Police</u> Garde-champêtre	Garde champêtre chef principal	1 TC

ASSAINISSEMENT

Cadre d'emplois / Grade	Grades	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire de service
<u>Filière technique</u> Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	1 TNC 18 H 00

DEROGATION AUX TRAVAUX REGLEMENTES (APPRENTI)

La Commune accueille, depuis le 1^{er} septembre, un apprenti au sein du service technique (espaces verts). Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il est nécessaire de prendre une délibération de dérogation aux travaux réglementés dans le cadre d'accueil de jeunes mineurs d'au moins 15 ans et de moins de 18 ans en formation professionnelle.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

M. le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- ADOpte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif
- DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- DECIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

CADEAUX DE FIN D'ANNEE (ENFANTS, AINES, AGENTS, BENEVOLES MEDIATHEQUE)

Noël des enfants

Le Conseil municipal décide d'offrir aux enfants de la Commune (de la naissance au CM2) un bon d'achat de 25 €. Les parents devront se rendre chez JouéClub pour choisir un jouet. Ils pourront ajouter une somme maximale de 5 € au bon d'achat de 25 €. Le jouet devra être laissé au magasin et sera offert lors de l'Arbre de Noël qui sera organisé si la situation sanitaire le permet. Dans le cas contraire, une permanence sera assurée en mairie pour la remise des jouets.

Bons d'achat Aînés

Le Conseil municipal décide que le cadeau de fin d'année offert aux Aînés de la Commune (à partir de 70 ans) sera composé, comme l'année dernière, de trois bons d'achat de 10 euros utilisables avant le 1^{er} mars 2022 dans les commerces suivants : magasin Carrefour, fleuriste « L'Atelier », restaurants « Le Phoenix » et « La Détente », boulangerie « L'Odysée gourmande », coiffeuse « BEST SELLER » (Mme Cécile DURAND) et chez Mme d'ARGOEUVES (vente de vin). Ces bons seront également utilisables pour déjeuner à la MARPA.

Cartes cadeaux agents et bénévoles

Le Conseil municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, décide :

l'attribution d'un titre cadeau de 30,00 €

- aux bénévoles de la médiathèque (décision modifiée lors de la réunion du 17/11/2021)
- aux agents retraités de la Commune

l'attribution d'un titre cadeau de 70,00 € aux agents en activité de la Commune.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Subvention à l'ADAPEI 80

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, l'attribution d'une subvention de 1000 € à l'ADAPEI 80 (somme équivalente au produit de l'Opération Brioches des années antérieures).

Achat d'un tracteur

Des devis sont actuellement demandés pour l'achat d'un nouveau tracteur.

Concession de Monsieur GAILLARD

La tombe de la famille GAILLARD sera fleurie par la Commune le 1^{er} novembre et non le 14 juillet comme prévu initialement.

Bacs poubelle

Monsieur le Maire informe qu'il va prendre prochainement un arrêté portant obligation de rentrer les bacs poubelle dans les 48 heures après la collecte.

Fleurissement stèle des anciens Sapeurs-Pompiers

Il est décidé que la Commune prendra en charge l'achat de fleurs, l'arrosage et l'entretien de la jardinière de la stèle.

Illuminations

Cinq traverses seront changées. La pose de prises sur les nouveaux lampadaires sera réalisée. Le sapin devant le Château Gaillard ainsi que la médiathèque seront illuminés.

Maison médicalisée

Une réunion avec un cabinet d'études (architecte, économiste de la construction...) est envisagée afin d'avancer sur ce projet.

Jardin du souvenir et columbarium (2 x 10 cases)

Lors de la réunion du 14 juin, le Conseil municipal avait retenu le devis de la société PF Martin à la condition que le granit utilisé soit d'origine française, ce qui n'est pas le cas.

Cette question sera revue lors d'une prochaine réunion. Il sera demandé aux deux sociétés qui avaient répondu à la demande de devis de refaire une offre avec du granit français.

Un devis sera également demandé à la société IGNACE pour le mur et d'autres réparations dans le cimetière.

Carrefours dangereux

Le problème de sécurité au niveau de certains carrefours est à nouveau évoqué.

Aire de jeux

L'ajout d'un ou de deux jeu(x) est à étudier.